

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal, tenue en visioconférence, le 19 avril 2021 à 20h.

Sont présents : madame Odile Blais, messieurs Guy Boivin, Christian Nadeau, Martin Boulet et Gaston Lessard, formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot maire.

Est également présent : monsieur Jacquelin Fraser directeur général et secrétaire trésorier

1. Ouverture de la séance

Monsieur Alain Talbot maire souhaite la bienvenue à tout le monde constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

À l'unanimité.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Règlement Financement à court terme
- 4. Entente intermunicipale avec Sainte-Euphémie
- 5. Période de questions
- 6. Levée de la séance

3. Règlement Financement à court terme

La réunion sera ajouré après le point sur l'entente intermunicipale avec Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et le point de Refinancement sera discuté lors de la reprise de la réunion.

2021-04-19-04 ENTENTE INTERMUNICIPALES AVEC SAINTE-EUPHÉMIE

CONSIDÉRANT les exigences grandissantes pour la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy;

CONSIDÉRANT QUE la formule de gestion intermunicipale ne répond pas aux besoins de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy ;

CONSIDÉRANT QUE la tâche nécessite plus que le temps réparti selon l'entente et ce pour les deux (2) municipalités ;

CONSIDÉRANT les commentaires et recommandations du directeur général et secrétaire-trésorier en place ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy peut, avec un délai de trente (30) jours mettre fin à cette entente ;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais, et résolu de mettre fin à l'entente intermunicipal entre Saint-Paul-de-Montminy et Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud. Cette entente prendra fin le 31 mai 2021. À I'UNANIMITÉ.

Il est proposé par Gaston Lessard, appuyé par Martin Boulet et résolu d'ajourner la réunion au jeudi 22 avril 2021.

À l'unanimité.

Procès-verbal de la suite de la session extraordinaire du conseil municipal du 19 avril, tenue en visioconférence, le 22 avril 2021 à 20h.

Sont présents : madame Odile Blais, messieurs Guy Boivin, Christian Nadeau, Martin Boulet et Gaston Lessard, formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot maire.

Est également présent : monsieur Jacquelin Fraser directeur général et secrétaire trésorier

- 1. Réouverture de la séance Monsieur Alain Talbot maire souhaite la bienvenue à tout le monde constate le quorum et déclare la réunion ouverte.
- 2. Adoption de l'ordre du jour Il est proposé par madame Martin Boulet, appuyé par madame Odile Blais et résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. À l'unanimité.

3. Règlement Financement à court terme

2021-04-19-03 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT FINANCEMENT À COURT TERME Il est, par la présente, donné avis de motion, par Guy Boivin qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-03 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de rénovation de la route Sirois et du 5^e rang.

4. Période de question Aucune question n'est posée.

2021-04-19-04 Levée de la séance

Il est proposé par Gaston Lessard, appuyé par Odile Blais et résolu de mettre fin à la réunion du jeudi 22 avril 2021.

À l'unanimité.

Alain Talbot, Maire

Je, Alain Talbot, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du code municipal.

Jacquelin Fraser

Je, Jacquelin Fraser, directeur général et secrétaire trésorier, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le six (6) avril 2021. Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 3 mai 2021.